



**VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

**ANNULATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT  
DE PAIEMENT DE TAXES du 30 septembre 2021**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a publié deux avis de vente pour défaut de paiement de taxes en date du 8 et du 15 septembre 2021, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE tous les montants dus quant aux dossiers ayant fait l'objet des avis précités ont été payés ;

Avis est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 30 septembre prochain est annulée.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière